

« qui me fendit le bout de l'oreille et entra dans le col. Je pris la flesche qui me tenait encore au col et l'arachay : elle était ferrée par le bout, d'une pierre bien aigüe. Je fis panser la plaie par Boyer, chirurgien de Rouen venu pour la traite. » (3)

Celui-ci fit un deuxième voyage au Canada en 1613. (4)

Champlain dit que : « Estant à Honnefleur un de la Compagnie aussi malicieux que grand chicaneur, appellé Boyer, comparoissant pour toute icelle Compagnie, me fait signifier un arrêt des Messieurs de la Cour de Parlement, par lequel ils disoient que je ne pouvais plus prétendre à l'honneur de la charge de Lieutenant de Monseigneur le Prince etc. » (5)

Il ajoute que : « Boyer qui dans le tracas vivoit des chicaneries qu'il exerceoit : car s'il dépensait un sol, il en comptait pour le moins quatre à chacun (des associés) ainsi que j'ay oy dire depuis. » (6)

Boyer envoya au Canada quelques personnes que Champlain fut obligé de renvoyer en France parce qu'ils ne faisaient autre chose que « chasser, pêcher dormir et s'enivrer. » (7)

Dans le comté de Bellechasse, il y a une petite rivière qui se jette dans le St-Laurent entre St-Michel et St-Valier et qui est connue sous le nom de rivière Boyer. On a pensé que peut-être les premiers colons lui avaient donné ce nom pour perpétuer la mémoire du chirurgien (8). Que cela soit le cas ou non, il est certain que l'eau de cette rivière ne pourra jamais blanchir la réputation du Boyer de Champlain.

3. Champlain :— Loc. cit. vol. III. pp. 214-217.

4. Champlain :— Loc. cit. vol. III, p. 289.

5. Champlain :— Loc. cit. vol. V, pp. 312-313.

6. Champlain :— Loc. cit. vol. V, p. 323.

7. Champlain :— Loc. cit. vol. VI, p. 35.

8. L'Abbé Aug. Gosselin :— Dr Labrie, p. 20.